

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 V 110 Vœu relatif au statut des kiosquiers.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance des Kiosquiers dans la diffusion de la Presse à Paris ;

Considérant que les Kiosques parisiens représentent près de la moitié des kiosques en France ;

Considérant les améliorations apportées par la délibération DAE 251 du conseil de mai 2016 en matière d'aides aux kiosquiers ;

Considérant l'absence de choix de statut juridique du kiosquier ;

Considérant que l'amélioration ou le changement de leur statut ne peut être lié qu'à des modifications législatives ;

Considérant que la ville de Paris a un devoir particulier dans les propositions à faire au législateur du fait de la place du kiosque dans la diffusion de la presse dans la capitale ;

Sur proposition de M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, Danièle Premel et des élus du groupe communiste-Front de Gauche,

Demande à la Maire de Paris :

- D'initier une réflexion sur le statut des kiosquiers et des scénarios d'organisation différente (SCOP, SCIC, ...) ;
- D'interpeller le Gouvernement pour qu'il se saisisse du sujet.